

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte-rendu – Séance du 26 novembre 2024

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 26 novembre 2024 (14h30)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 12 membres dont 11 membres présents (P) et 1 membre représenté (R)

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET		X
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT		X
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	M. Jean-Paul COZIEN		X	
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P		
	M. Yves KERISIT	P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		Excusé
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		Excusé
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILLEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			Excusée
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé			Excusé

Pouvoir :

- Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne à Françoise Peran représentante de la DDTM du Finistère

Personnes invitées :

- Rebecca BAUCHET (Seaneo)
- David MORIN (Conseil régional de Bretagne)
- Soazic DHORNE (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne)
- Céline BODENES (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Romain SALAUN (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Ordre du jour :

- Présentation du suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé – Romain Salaun (OUESCO) et Jean Causse (Transcender)
- Présentation de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) – Rebecca Bauchet (Seaneo)
- Examen du tableau de bord inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille) de la « gestion quantitative » de l'eau et du protocole de suivi des assecs des cours d'eau
- Examen du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plouhinec
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion
- Délibération N°012024 portant sur l'étude INPEC
- Avis N°032024 portant sur le projet de PLU de la commune de Plouhinec

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 24 juin 2024,
- présente l'ordre du jour.

En raison de l'indisponibilité de Monsieur Jean Causse, la présentation des résultats du suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé est reportée à la prochaine séance de la CLE.

ETUDE INPEC : Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'Indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers

Thomas Picheral présente le contexte de l'étude. Considérant les notes de l'indice poisson des estuaires du Goyen, de l'Odet et de la Laïta et leurs impacts sur l'état écologique des masses d'eau, OUESCO, le SIVALODET et le SMBEIL se sont associés pour porter un projet scientifique, confié à Seanéo, visant l'amélioration de la compréhension des liens existants entre l'indice poisson estuaire (IPE) et le fonctionnement écologique des petits estuaires bretons.

Intervenant en visio-conférence, Rebecca Bauchet présente les résultats des 6 phases de l'étude pour l'estuaire du Goyen :

- Phase 1 - Analyse des données utilisées pour la note ELFI (métriques et pressions).
- Phase 2 - Recensement des données locales disponibles sur les territoires.
- Phase 3 - Identification des données complémentaires à acquérir.
- Phase 4 - Réalisation de campagnes d'analyses complémentaires.
- Phase 5 - Analyse croisée des pressions localement identifiées et interprétation des notes ELFI.
- Phase 6 - Formulation de recommandations pour le suivi et l'observation des estuaires, le traitement et l'exploitation des données.

En synthèse :

- L'IPE montre un certain nombre de limites pour qualifier l'assemblage piscicole de l'estuaire du Goyen
- Les techniques de la senne de plage et de l'ADM environnemental complète les connaissances mais ne sont pas normées.
- Le diagnostic territorial en parti fondé sur les campagnes d'analyses complémentaires identifie deux catégories de pressions sur l'estuaire du Goyen : la qualité de l'eau et la qualité hydromorphologique des habitats.
La contamination chimique observée au niveau de la zone portuaire impacte potentiellement la croissance et la reproduction du peuplement piscicole. L'aménagement des berges et des anses latérales impacte potentiellement la migration et les fonctions de nourricerie de l'estuaire.
- Les préconisations d'actions portent sur : la réalisation d'une étude des flux entrant de micropolluants, la réduction de l'aménagement des berges, la reconnexion des anses latérales pour restaurer les espaces intertidaux.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan demande des précisions sur la localisation de la station de pompage de Kermaria.*
2. *Virginie Hervieux demande si OUESCO prévoit de calculer le débit minimum biologique (DMB) du Goyen.*
3. *Virginie Hervieux s'inquiète des teneurs en arsenic mises en évidence dans l'étude et demande des précisions sur ce point.*
4. *Christian Loussouarn regrette que le diagnostic n'ait pas été complété par les données du suivi des poissons migrateurs réalisé par la fédération de pêche.*
5. *Christian Loussouarn regrette que le protocole de biosurveillance chimique et écotoxique par immersion de gammares n'est pas été mis en place dans la phase 4 de l'étude.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral indique que la prise d'eau se situe sur la rivière du Goyen, environ 1 km en amont de l'estuaire.*
Yves Kerisit explique que la fermeture de la prise d'eau de Kermaria ne sera pas possible avant la réception des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable et précise que le syndicat intercommunal des eaux du Goyen fait face à des difficultés pour financer ce projet.
2. *Thomas Picheral indique que le schéma départemental d'alimentation en eau potable va entrer dans une phase de révision. En cas de maintien de la station de pompage de Kermaria, la feuille de route sur la gestion quantitative de l'eau de l'Ouest-Cornouaille prévoit le calcul du DMB du Goyen.*
3. *Thomas Picheral explique que le fond géochimique du bassin versant pourrait être à l'origine de ces concentrations élevées.*
Rebecca Bauchet précise que les concentrations observées sont similaires sur l'Odet et la Laïta.
4. *Thomas Picheral indique que l'indice d'abondance Anguille et l'indice d'abondance Saumon ne font pas partie des métriques retenues dans l'IPE.*

5. *Rébecca Bauchet explique que le protocole évoqué est normalisé pour les eaux douces. En estuaire, le suivi normalisé repose sur une analyse des contaminants dans les chaires d'huîtres. Les résultats d'analyses dans le biote sont présentés dans la phase 4 de l'étude.*

Après avoir délibéré, à l'unanimité, la CLE valide les conclusions de l'étude INPEC et les recommandations de gestion pour l'estuaire du Goyen.

En outre, la CLE demande à la structure porteuse du SAGE de mobiliser les conclusions de l'étude à l'occasion de la consultation sur la mise à jour de l'état des lieux des masses d'eau qui débutera en décembre 2025.

TABLEAU DE BORD INTER-SAGE DE LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU ET SUIVI DES ASSECS DES COURS D'EAU

La feuille de route définie par la CLE fixe les orientations de la gestion quantitative de l'eau pour les 5 prochaines années. La mise en place d'un tableau de bord spécifique à cette thématique constitue la première action de cette stratégie.

Thomas Picheral présente les indicateurs du tableau de bord établis avec les structures porteuses des SAGE Odet et Sud-Cornouaille et amandés par le groupe de travail « gestion quantitative de l'eau » de l'Ouest-Cornouaille. Le tableau de bord sera présenté en CLE annuellement sous la forme d'un atlas cartographique.

Romain Salaun présente le protocole de suivi des assecs des cours d'eau associé au tableau de bord. Le réseau de suivi comprend 171 points sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille. Une fois par an en période d'étiage, il est proposé d'apprécier visuellement l'état d'écoulement des cours d'eau selon la classification du réseau onde (observatoire national des étiages) : écoulement visible, écoulement non visible, assec.

Romain Salaun présente les résultats du suivi réalisé en septembre 2024.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan précise que le groupe de travail « gestion quantitative de l'eau » a proposé de renforcer la fréquence de suivi en situation d'alerte sécheresse.*
2. *Jean-Louis Buannic recommande la définition d'un protocole de suivi des périodes de crue et d'excès d'eau.*
3. *Christian Loussouam évoque l'étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire de la CCPBS et s'inquiète de l'émergence d'un scénario de soutien de l'étiage de la rivière de Pont-l'Abbé par la réutilisation des eaux usées traitées de Pont-l'Abbé et de Loctudy.*
4. *Florence Peran propose de mettre à disposition les données annuelles des déclarations de flux d'azote. Ces données permettront de préciser le volume d'eau consommé par le cheptel du bassin.*
5. *Christian Loussouam s'étonne de l'absence d'indicateur sur l'irrigation et les retenues collinaires.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral explique que le suivi présenté vise à visualiser les assecs à l'échelle du bassin et à comparer la situation sur un pas de temps pluriannuel. L'arrêté cadre sécheresse du Finistère repose sur un réseau de stations prédéfini. Pour la zone d'alerte « baie de Douarnenez – Ouest-Cornouaille », la station de Kermaria sur le Goyen fait référence.
La CLE retient la possibilité de multiplier le nombre de suivi en situation exceptionnelle.*
2. *Thomas Picheral explique que les analyses HMUC visent à améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau.
Virginie Hervieux invite la CLE à apporter une vigilance particulière sur la notion de surplus d'eau et sur les projets de stockage qui lui sont souvent associés.*

5. *Thomas Picheral précise que l'indicateur portant sur l'évaporation des plans d'eau inclut les retenues collinaires et que l'indicateur portant sur les volumes d'eau prélevé par catégorie d'usage permettra de caractériser les prélèvements d'irrigation supérieurs à 7000 m3/an. Les prélèvements non soumis à redevance sont difficiles à suivre.*

Michel Burel explique que la refonte du système des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne devrait permettre de quantifier les volumes d'eau du réseau utilisés par l'agriculture.

PLU DE LA COMMUNE DE PLOUHINEC

En tant que structure porteuse du SAGE Ouest-Cornouaille, OUESCO a été associée à la démarche de révision du PLU de Plouhinec. La CLE est appelée à rendre un avis sur le projet avant le 17 janvier 2025.

Thomas Picheral présente le projet d'avis transmis aux membres de la CLE.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan souligne que les prévisions de croissance démographique (+0.6%) ne traduisent pas la tendance actuelle observée sur la commune.*
2. *Virginie Hervieux précise que le diagnostic territorial doit caractériser la typologie des logements car les résidences secondaires induisent des consommations d'eau en période d'été.*
3. *Florence Péran indique qu'un schéma directeur de gestion des eaux usées (SDEU) a été réalisé en 2020.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Thomas Picheral explique avoir interrogé la commune de Plouhinec et le SIVOM de la Baie d'Audierne sur l'existence d'un SDEU.*
Après vérification auprès de l'unité « police de l'eau » de la DDTM du Finistère, il est précisé qu'un SDEU est en vigueur depuis 2020 sur la commune d'Audierne. Ce schéma intègre des postes de relevage des eaux usées de Plouhinec.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, la CLE souligne la qualité du projet vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques et décide de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune de Plouhinec assorti des recommandations suivantes :

- poursuivre le travail de diagnostic du linéaire bocager en vue du classement des haies et talus boisés stratégiques pour la gestion de l'eau au titre des « Espaces Boisés Classés »,
- apporter une vigilance particulière à l'impact du projet d'extension du port de Poulgoazec, en considération des conclusions de l'étude INPEC,
- démontrer la capacité d'accueil de la commune vis-à-vis de la ressource en eau, en considération de l'hydrologie du bassin versant, des besoins des milieux, des projections démographiques des communes voisines, du changement climatique et des projets structurants de sécurisation.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi des dossiers traités lors de la séance du 24 juin 2024 :

- Les services de l'état se sont engagés à organiser une nouvelle réunion avec les organisateurs du trail des « Salamandres » et OUESCO pour rechercher des solutions d'évitement au passage des concurrents dans le lit mineur du Goyen.

- A ce jour, la CCPBS n'a pas apporté de réponse aux demandes de précisions sur le plan d'épandage des boues de la station de production d'eau potable de Bringall.

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets locaux pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

- Remplacement d'un dallot par une buse sur le ruisseau de Trunvel à Plonéour-Lanvern
- Remplacement d'un dallot par une buse sur la rivière de Pont-l'Abbé à Plogastel-Saint-Germain
- Remplacement d'un ouvrage de franchissement sur un ruisseau du « côtier 3 » Plozévet
- Protection anticorrosion du port d'Audierne
- Renouvellement d'un ponton du port de pêche de Loctudy
- Création d'un bâtiment professionnel (chantier naval) à Combrit
- Régularisation de la pose d'un piézomètre à Treffiat

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan explique que les opérations de remplacement d'ouvrages de franchissement de cours d'eau sont liées aux dégradations causées par une trancheuse à l'occasion du déploiement de la fibre.*
2. *Christian Loussouarn explique que le chantier naval « structure » représente 100 emplois.*
3. *Virginie Hervieux évoque l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2024 rendant redevable d'une astreinte financière l'entreprise Kaandorp et s'interroge sur l'effectivité des astreintes financières.*
4. *Jean-Louis Buannic explique que l'étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire de la CCPBS identifie le rejet de la station d'épuration de Penmarch comme une ressource de substitution pour l'irrigation agricole du secteur de la Torche.*
5. *Virginie Hervieux évoque la résistance des communes à intégrer le projet de Réserve Naturelle Régionale des Dunes et Paluds Bigoudènes et demande des précisions sur l'avancée du dossier de préfiguration.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Thomas Picheral précise que le technicien « milieux aquatiques » de OUESCO a été associé à chacune de ces opérations et souligne la qualité des relations de travail avec la CCHPB.*
2. *Thomas Picheral indique que le projet intègre un platelage pour ne pas porter atteinte à la zone humide située en bordure.*
3. *Éric Jousseau explique que cet arrêté marque une avancée significative dans ce dossier. Après vérification auprès de l'unité « police de l'eau » de la DDTM du Finistère, il est précisé que l'astreinte financière ne sera due qu'en cas de pompage. En parallèle, il est rappelé que la procédure de l'inspecteur de l'environnement a été transmise au procureur de la république.*
4. *Éric Jousseau considère que le coût du projet sera un facteur limitant.*
5. *Éric Jousseau explique que les discussions se poursuivent.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h50.

Considérant l'horaire de fin de la réunion, Éric Jousseau propose de reporter la visite de terrain.

Les séquences « mettons nos bottes » seront dorénavant proposées indépendamment des séances plénières de la CLE.

Fait à Tréguennec,
le 10 décembre 2024.

Éric JOUSSEAU
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SAGE OUEST-CORNOUAILLE' around the perimeter and 'OUESCO' in the center.